



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Sur la situation du nageur Michel Arkhangelsky

Question écrite n° 17477

Texte de la question

M. Julien Odoul appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le cas de M. Michel Arkhangelsky, dont la demande de naturalisation a été refusée en raison « du caractère incomplet de son insertion professionnelle » avec pour conséquence l'ajournement d'une année. Une décision incompréhensible au regard du palmarès de ce nageur. M. Michel Arkhangelsky est arrivé en France à l'âge de quatre ans, en 2009, avec ses parents qui fuyaient le régime politique russe. Dès 2012, sa famille obtient ainsi le statut de réfugié politique et bénéficie de la protection subsidiaire. Outre son amour profond pour la France dès son plus jeune âge, Michel Arkhangelsky souhaitait être naturalisé afin de porter les couleurs tricolores au plus haut niveau. Il deviendra par ailleurs un véritable espoir de sa discipline. Ainsi, à l'âge de cinq ans, l'athlète commence à nager à Nice et évoluera durant treize années à l'Olympique Nice Natation (ONM), où il enchaînera les médailles. Pour rappel, le jeune nageur est octuple champion de France de natation chez les juniors, à seulement dix-huit ans. Il est clair que M. Arkhangelsky est un exemple d'assimilation sur tous les points, dans son dévouement pour la France jusqu'à sa volonté de franciser son prénom. Il le dit lui-même lors d'un entretien accordé au journal Ouest France le 17 avril 2024 : « La France, c'était un choix logique. J'ai fait toute ma scolarité ici, je me suis approprié la culture, tout me convient ». Ce refus de naturalisation est d'autant plus injustifié que M. Michel Arkhangelsky s'entraîne dix fois par semaine, nage environ 10 à 15 kilomètres par séance et cumule trois entraînements de musculation en plus. Son travail, c'est d'être athlète ! Confronté à ce blocage, M. Michel Arkhangelsky s'est vu offrir une opportunité en Floride, aux États-Unis d'Amérique. À l'évidence, la France serait perdante en laissant partir un précieux talent qui ne pourra pas représenter ses couleurs lors des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Sa situation est d'autant plus incompréhensible puisqu'une autre nageuse d'origine russe, Mme Anastasiia Kirpichnikova, triple championne d'Europe en petit bassin avec la Russie en 2021, a obtenu sa naturalisation il y a un an. Face à cette injustice, M. le député demande à M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer de bien vouloir reconsidérer cette décision d'ajournement et de bien vouloir procéder à la naturalisation française de M. Michel Arkhangelsky, afin qu'il puisse porter les couleurs de la France lors des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Données clés

Auteur : [M. Julien Odoul](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17477

Rubrique : Nationalité

Ministère interrogé : [Intérieur et outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2024](#), page 3380

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)